



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 20 décembre 2023

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 13 novembre 2023

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 20 décembre 2023,

DECIDE

Article unique :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 13 novembre 2023 est approuvé.

Fait à Nice, le 20 décembre 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 20
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 8	Abstention : 0
Votants : 20	

Publiée le 22 décembre 2023